

## **CH\_VB 416 2002-0053 vom 14. Januar 2002**

Bundesverwaltung, 2002-01-14, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_416\\_2002-0053](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_416_2002-0053)

FR: CH\_VB 416 2002-0053 du 14 janvier 2002

IT: CH\_VB 416 2002-0053 del 14 gennaio 2002

### **Erwägungen**

#### **E. 6**

ho ou f 14 janvier 2002 au 15 janvier 2002 (renouvellement) – AP Technologies SA, 1348 Le Brassus atelier d'usinage mécanique; centres d'usinage CNC 12 ho 31 décembre 2001 au 1er janvier 2005 (renouvellement/modification) – Schenk SA, 1180 Rolle embouteillage et expédition 40 ho ou f 3 décembre 2001 au 4 décembre 2004 (renouvellement/modification) – Schenk SA, 1180 Rolle stérilisation et préparation des installations de production 1 ho 3 décembre 2001 au 4 décembre 2004 (renouvellement) – B. Braun Medical SA, 1023 Crissier ligne perfusion flacons – ligne nutrition – préparation des solutions 120 ho ou f

#### **E. 7**

janvier 2002 au 8 janvier 2005 (renouvellement/modification) – B. Braun Medical SA, 1023 Crissier ligne perfusion poches 80 ho ou f 6 janvier 2002 au 8 janvier 2005 – Orofrais SA, 1800 Vevey magasinage et livraison d'oeufs

#### **E. 9**

ho 17 décembre 2001 au 21 décembre 2002 – GrosjeanStettler SA, 1086 Vucherens ramassage, magasinage et livraison d'oeufs

#### **E. 13**

ho

#### **E. 16**

décembre 2001 au 18 décembre 2004 Travail continu (art. 24 LTr) – Lombard Odier & Cie, 1211 Genève 11 centre informatique au 4, Avenue des Morgines, 1213 Petit-Lancy 8 ho ou f 9 décembre 2001 au 14 décembre 2002 (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50). Permis concernant la durée du travail octroyés Travail de nuit Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr) – ETA SA, Fabriques d'Ebauches, 1950 Sion montage automatique Swatch, fromage à froid 90 ho ou f 26 novembre 2001 au 27 novembre 2004 (renouvellement/modification) – Coop REV SR, 1964 Châteauneuf centrale de distribution de produits frais (denrées périssables), boucherie, boulangerie, pâtisserie et salades, préparation des fruits et légumes 13 ho ou f 2 décembre 2001 au 4 décembre 2004

418 Travail du dimanche Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr) – ETA SA, Fabriques d'Ebauches, 1950 Sion fromage à froid Swatch 8 ho ou f 25 novembre 2001 au 27 novembre 2004 (renouvellement/modification) – Coop REV SR, 1964 Châteauneuf centrale de distribution de produits frais (denrées périssables), boucherie, boulangerie, pâtisserie et salades, préparation des fruits et légumes 13 ho ou f 2 décembre 2001 au 4 décembre 2004 Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr) – Unicible, 1008 Prilly surveillance des systèmes informatiques, CICO, Help-desk 9 ho ou f 2 septembre 2001 au 4 septembre 2004 (renouvellement/modification) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50). 22 janvier 2002 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2002 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 03 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 22.01.2002 Date Data Seite 416-418 Page Pagina Ref. No 10 125 965 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.